



Plan de lutte visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école

École René-Saint-Pierre

2020-2021

(révisé le 27 octobre 2020)

**Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :
ça vaut le coup d'agir ensemble!**

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Date d'approbation du conseil d'établissement :				
Nom de l'école : René-Saint-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/> École primaire <input checked="" type="checkbox"/> École secondaire	Date :	Nombre d'élèves : 200	Directeur : Éric Ouellet Personne chargée de coordonner l'équipe de travail : Éric Ouellet

Projet éducatif, plan de réussite, convention de gestion, but 4 :

L'école René-Saint-Pierre s'engage à prévenir et intervenir lorsqu'il y a de la violence afin d'assurer un environnement sain et sécuritaire pour ses élèves.

Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :

François Landry, Marie-Claude Lafond, Vicky Coulombe, Amélie Jodoin, Élie Bustamante, Joanie Phaneuf, Chrystel Barbarie

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<p data-bbox="145 131 1749 167">1. Analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence (art. 75,1^{er} paragraphe de la LIP).</p> <p data-bbox="145 224 1972 326">La particularité des services offerts à l'école René-Saint-Pierre exige une adaptation des services en fonction d'une lecture très éclairée des comportements violents pouvant se manifester chez notre clientèle. Il est à noter que notre école spécialisée dessert une clientèle avec des besoins particuliers. L'école est constituée de trois pavillons distincts :</p> <ul data-bbox="145 370 612 477" style="list-style-type: none"> - Le pavillon Moreau - Le pavillon Raymond-Gagnon - Les Centres Jeunesse Montérégie <p data-bbox="145 516 1972 654">Chacun de ces pavillons, dont les services offerts sont multidisciplinaires et pour lesquels l'approche et les programmes sont précisément adaptés, reçoit une clientèle différente. Afin de prévenir, dépister et intervenir sur la violence auprès de l'élève handicapé ayant une déficience moyenne à sévère avec ou sans troubles associés ou de l'élève ayant des difficultés majeures relatives au comportement, toute l'équipe se doit d'être impliquée, sensibilisée, informée et outillée.</p> <p data-bbox="145 695 1972 760">Dans l'optique d'une correspondance plus juste de notre analyse de la situation, c'est en sous-groupe que nous effectuons le travail. Les résultats obtenus démontrent clairement la nature distincte des besoins et les orientations particulières souhaitables.</p> <p data-bbox="145 800 1131 833">Il a toutefois été possible de définir des champs d'action communs à prioriser :</p> <ol data-bbox="145 873 1400 1247" style="list-style-type: none"> 1- L'existence d'un code de vie adapté aux besoins de chacune des clientèles. 2- La clarification des stratégies d'intervention permettant de prévenir et traiter la violence à l'école. 3- La création de comités pour la gestion des situations de crises. 4- L'implication et la collaboration des parents dans l'élaboration des stratégies d'intervention. 5- Le besoin de formation et de soutien du personnel. 6- La nécessité d'une étroite collaboration avec les services : <ul data-bbox="252 1092 1016 1247" style="list-style-type: none"> • Centre Montérégien de Réadaptation (CMR) • Centre Réadaptation en Déficience Intellectuel (CRDI) • Protection de la Jeunesse (DPJ) • Centre Régional de Santé et des Services Sociaux (CRSSS) 	<ul data-bbox="2018 232 2548 589" style="list-style-type: none"> • Autoportrait des actions réalisées pour prévenir et traiter la violence. • Sous-groupes de travail sur l'évaluation des services offerts en lien avec les résultats de l'autoportrait effectué. • Cueillette des orientations suggérées permettant l'ajustement du code de vie et le choix des orientations à venir.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école				Référentiels, outils et informations
2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.				
	Interventions universelles	Interventions ciblées	Interventions individuelles	
Pavillon Moreau	<p>Prévention, sensibilisation, anticipation : discussion, retour des derniers événements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveillance ; • Respect des règles de l'école et de la classe ; • Système d'émulation et de renforcement ; • Sensibilisation face aux différences ; • Planification structurée ; • Routine ; • Scénarios sociaux ; • Modelage ; • Souplesse de l'horaire ; • Local d'apaisement (prévention) ; • Rentrée progressive ; • Repères : Aménagement de l'école : regroupements, noms de locaux, casiers, accueil, départ, dîner, récréations (pas tous ensemble) ; • Code de vie et signature du code de vie ; • Comité-conjoint, temps psychologique ou orthophoniste ; Interventions constantes et cohérentes de l'équipe-classe ; • M. Robillard, conférencier pour intervenir positivement auprès des élèves ; • Nombre d'intervenants adaptés à chaque groupe ; • Formation (ITCA), accueil du nouveau personnel ; • Bilan de la dynamique des groupes avec PNE 2 fois par année ; • Service TGC, accompagnement d'une équipe spécialisée pour cette clientèle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres multidisciplinaires ; • Accompagnement individuel ; • Dîner individuel ou petit groupe (modelage) ; • Local d'apaisement ; • Retrait de la classe ; • Interventions de sous-groupe ou en classe ; • Retour sur la situation avec le groupe ; • Communication quotidienne avec les parents ; • Rencontre avec les parents ; • Réparation ; • Renforcement positif ; • Support visuel ; • Activités de communication, apprendre à nommer les émotions ; • Scénarios sociaux ; • Réunion d'équipe classe ; • Techniques d'impact (sketch imagé) sur le comportement à changer ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'intervention adapté à l'élève (PIA) en collaboration avec les partenaires, CRDI, CMR, CRSSS ; • Pictogrammes, horloge visuelle, scénarios sociaux ; diète sensorielle ; • Discussion individuelle (rencontre) ; • Appel aux parents ; • Rencontre avec les parents ; • Matériel adapté ; • Rencontre multidisciplinaire avec la direction ; • Arrêt d'agir dans l'immédiat, avertissement verbal ; • Diète sensorielle (ergo) ; • Interventions ergo • Retrait au local d'apaisement, réflexion ; • Retrait de la situation ; • Modelage, bon comportement ; • Perte de privilège ; • Rencontre individuelle, retour sur le geste violent ; • Table de concertation ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Guide des interventions • Gestion des conflits / développement des compétences personnelles et sociales, notamment l'empathie • Interventions efficaces en vue d'agir tôt (transition primaire-secondaire) • Intimidation-cyberintimidation-homophobie • Aménagement, organisation et animation de la cour d'école • Plan de surveillance stratégique • Formation aux élèves, notamment le civisme, civilités, • Intimidation, cyberintimidation, etc. • Formation au personnel, notamment sur la distinction de termes et sur l'intervention • Accueil des élèves et des adultes • Protocole de gestion de crise • Plan d'intervention en situation d'urgence • Code de vie de l'école

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école			Référentiels, outils et informations
2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.			
Pavillon Raymond-Gagnon	<ul style="list-style-type: none"> • Affiche aux locaux ; • Règles de classe ; • Appropriation du programme Passeport : s'équiper pour la vie (9-11 ans) et le programme Les amis de Zippy (6-7 ans) • Activités midis (sport, jeux de société, chant); • Sous-groupe à l'heure du dîner (salle séparée); • Local d'apaisement ; • Code de vie ; • Ratio adulte/élèves ; • Surveillance accrue et stratégique sur la cour d'école ; • Intervention sur les différences individuelles ; • Activités-écoles ayant pour but de créer un sentiment d'appartenance et l'acceptation de la différence ; • Rencontre d'intégration personnalisée lors des admissions ; • Rencontre hebdomadaire concernant la dynamique du groupe et des élèves. • Insuffler un vocabulaire émotionnel ; • Formation du nouveau personnel (ITCA) ou autre et renouvellement annuel. • Mise en place d'un téléphone dans chaque classe • Conférence : Ce que je texte, j'y pense 	<ul style="list-style-type: none"> • Modelage ; • Retour victime/agresseur ; • Réparation accompagnée par l'adulte ; • Rencontre des parents pour sensibiliser à l'intimidation ; • Visites de personnes modèles, éducation versus la loi ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion, réflexion et rencontre avec l'intimidateur ; • PSI, PIA, en collaboration avec la Protection de la Jeunesse, le Centre Hospitalier et le CRSSS; • Rapport thérapeutique ; • Rencontre PNE et/ou direction ; • Refuge / relance / retrait ; • Travailleur social, agent de réadaptation ; • Rappel ponctuel ; intervention ponctuelle, suivi agenda ; • Suspension interne / externe ; • Aviser les parents de la situation et des conséquences à venir ; • Rapport d'intimidation à compléter ; • Rencontre avec les policiers « scolaires » ; • Lors de situation d'intimidation, créer un protocole d'intervention avec le personnel professionnel scolaire en place.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

<p>CJM</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du code de vie ; • Rappels en classe ; • Affiches sur les murs et dépliants distribués sur les règles de classe ; • Élèves de la semaine ; • Programme de réussite « en route » ; • Agenda : notes des enseignants ; • Bouton d'urgence et téléphone dans toutes les classes, TES et agents sur place ; • Accompagnement lors des déplacements ; • Aménagement des classes ; • Rencontre aux deux semaines avec TES de chaque unité ; • Échange d'informations écrites des enseignants ; • Rencontre d'intégration pour les nouveaux élèves. • Thèmes plus communs : violence et intimidation pour les élèves, ajustés au niveau scolaire ; • Participation aux pièces et conférences ; • Formation pour tous les enseignants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'intervention « ART », modification du comportement : • Régulation de la colère • Habiletés sociales • Dilemme moral • Système d'émulation ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'intervention (PIA) ; • Accompagnement des TES au CJM ; • Accompagnement de certains élèves par les TES ; • Rencontre enseignants, TES et élèves ; • Retraits en accompagnement des TES. • Cibler plus d'éléments particuliers selon les élèves. • Accompagnement des enseignants. • Rencontre avec la direction. 	
-------------------	---	---	--	--

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<p>3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école, en précisant aussi les attentes par rapport au rôle du parent (modèles de lettres : voir annexe) • Informations sur le microsite du MELS «www.mojagis.com» • Aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit et intimidation • Aide-mémoire pour les parents d'élèves victimes, témoins ou intimidateurs (voir annexe) • Offrir un soutien aux parents (à qui ils peuvent s'adresser au besoin) • Établir des modalités de communication avec les parents

Pavillon Moreau :

- Questionnaire remis en début d'année : attentes / préoccupations des parents et forces / besoins de l'élève ;
- Envoi d'un dépliant d'information sur l'intimidation de la commission scolaire ;
- Présentation du code de vie ;
- Communiquer avec les parents lors des situations de violence (par écrit, appel téléphonique) ;
- Rencontre avec les parents (ponctuelle au besoin) et les solliciter à communiquer ;
- Tous les jours, les parents devront signer l'agenda et informer l'école de problématique particulière, ex : mauvaise nuit.
- Comité de parents (pour qu'ils puissent échanger, donner des ressources, etc.) ;
- Info-parents (journal d'école) ;
- Collaboration avec la travailleuse sociale ;
- Faire sentir à l'élève que la complicité école-maison est existante ;
- Développer un lien, autant parents/enfants ;
- Développer un lien ;
- Appel téléphonique ;
- Conférence ;
- Parler des ressources extérieures aux parents ;

- Document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école, en précisant aussi les attentes par rapport au rôle du parent (modèles de lettres : voir annexe)
- Aide-mémoire pour les parents d'élèves victimes, témoins ou intimidateurs (voir annexe)
- Offrir un soutien aux parents (à qui ils peuvent s'adresser au besoin)
- Établir des modalités de communication avec les parents

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Pavillon Raymond-Gagnon

- Appels aux parents ;
- Rencontre avec les parents en début d'année pour les informer des limites de l'école, des règlements et de favoriser une bonne communication
- Signature du code de vie par les parents et les élèves
- Minimum de trois (3) rencontres par année avec les parents
- Rencontre d'intégration individualisée, visite de l'école
- Agenda-communication quotidienne et par courriel
- Rencontre de retour de suspension
- Informer les parents de nos observations lorsqu'il y a un changement de comportement (appel à la maison/rencontre)
- Informer les parents des services offerts (CLSC, PNE, etc.)

CJM

- Rencontres aux deux (2) semaines avec le responsable (TES) par unité
- Rencontres individuelles TES et enseignants pour PIA
- Établir un PAP spécifique pour certains élèves
- Agenda : échange de commentaires
- Rencontre d'intégration selon les comportements (avec TES)
- Meilleure utilisation de l'agenda avec les TES

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<p>À partir du # 4 jusqu'au # 9, il s'agit des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence</p>	
<p>4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation.</p> <p>Pour les élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche de signalement d'intimidation ou de violence (SPI) ➤ Rencontre avec un PNE ➤ Rencontre avec la direction ➤ Suivi dans le quotidien par un T.E.S ; <p>Pour les parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche de signalement d'intimidation ou de violence ➤ Rencontre avec un PNE ➤ Rencontre avec la direction ➤ Communications parent/école par le biais de l'agenda <p>Pour le personnel de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche de signalement d'intimidation ou de violence (SPI) ➤ Rencontre avec un PNE ➤ Référence à la direction 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence. • Modalités pour formuler une plainte concernant le suivi d'un signalement, ex : secrétariat général de la commission scolaire, protecteur de l'élève.
<p>5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelques autres personnes</p> <p>Rencontre avec l'auteur, la victime et/ou le témoin suite à un acte d'intimidation ou de violence.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluation rapide de la situation (différenciation des cas d'intimidation des cas de conflits) ➤ Remplir la fiche de signalement si nécessaire et consigner l'information ➤ Appel aux parents ➤ Rencontre avec un membre de l'équipe-école ➤ Informer la direction. ➤ Rencontre de la direction. ➤ Mettre en place les mesures de protection. ➤ Rencontre du policier en cas de récurrence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche de suivi au signalement d'intimidation ou de violence (SPI) (ci-jointe). • Document adapté du Référentiel du MELS : • La violence à l'école • Soutenir l'intervention du personnel scolaire dans la lutte contre l'intimidation et la violence à l'école. • Aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit • Aide-mémoire pour les personnes concernées

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école			Référentiels, outils et informations
6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.			<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les modalités prévues au no 4 respectent la confidentialité de tout signalement et référer à la personne désignée par le directeur de l'école au besoin.
<p>En tout temps, le personnel s'assure d'intervenir avec diligence et confidentialité dans les situations d'intimidation ou de violence, et ce en respect des droits et libertés individuelles reconnus par les chartes en vigueur au Canada.</p>			
7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte.			
<u>Pavillon Moreau</u>			
<p style="text-align: center;"><u>Victime</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Verbaliser l'événement avec l'intervenant (lien) Protection, réconfort, relaxation, changer les idées, PNE Donner des moyens dans le but d'être moins vulnérable Positionnement stratégique des élèves Sécuriser Diriger vers les ressources, si besoin Rencontre individuelle, connaître son ressenti, dessin Soutien aux parents (organismes publics). 	<p style="text-align: center;"><u>Témoin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Rencontre, verbaliser l'événement Sensibiliser (implication dans l'acte) Sécuriser ou dédramatiser Recadrer l'événement Réconfort Diriger vers les ressources, si besoin Informers les parents au besoin. 	<p style="text-align: center;"><u>Agresseur (auteur)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Arrêt d'agir selon la gravité de l'acte posé Verbaliser l'événement Appel aux parents (immédiat) Rencontres avec le personnel de l'école Police au besoin Personnaliser l'intervention (PIA) Retrait du groupe selon la gravité Suspension de l'élève au besoin. 	

<p><u>Pavillon Raymond-Gagnon</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Victime</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre PNE / direction • Écoute, verbalisation, rencontre-suivi (ventiler) • Aviser l'équipe afin d'augmenter la vigilance • Sécuriser la victime • Informer les parents et offrir les services externes (CLSC) • Présence de l'éducateur • Appel aux parents, rencontre soutien • Améliorer l'affirmation de soi. 	<p style="text-align: center;"><u>Témoin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Écoute, retour sur la situation (ventiler) • Informer les parents au besoin • Rencontre avec le jeune • Feuilles informatives aux parents • Rassurer l'enfant • Participation à la dénonciation, sensibilisation • Communiquer avec le parent. 	<p style="text-align: center;"><u>Agresseur (auteur)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Écoute, suivi, réflexion • Présence de l'éducateur • Suivi avec PNE • Informer les parents / rencontre avec la police au besoin • Éloignement du groupe • Appels aux parents, rencontre soutien • PAP • Informer le personnel • Suspension automatique 	
<p><u>CJM</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Victime</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Coaching avec les TES (conjoint) • Modelage • Réflexion sur quoi changer et accompagnement pour le faire (Facebook, enlever ami et bloquer messages) • Observation des adultes, signes précurseurs 	<p style="text-align: center;"><u>Témoin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Coaching avec TES (conjoint) • Retour sur leur action s'il y a lieu • Renforcement positif • Support dans sa démarche. 	<p style="text-align: center;"><u>Agresseur (auteur)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Coaching avec TES (conjoint) • Rencontre, échange, exprimer les émotions, chercher la cause réelle • Référer aux services adaptés aux jeunes • Retour avec les victimes s'il y a lieu • Proximité d'un adulte • Policier, s'il y a lieu • Appel à l'unité de vie, tuteur du jeune • Retrait préventif de certaines activités. 	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<p>8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence, selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.</p>	
<p><u>Pavillon Moreau</u></p> <p>Voici les interventions possibles pour l'auteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réparation, excuses, mots aux parents (agenda ou téléphone), rencontres avec parents, retrait de la classe, système d'émulation, suspension, modelage, comportements sociaux, suivi PNE • Important d'avoir un barème, même si l'auteur est déficient (pour les intervenants), diminuer l'agression physique • Gestes de réparation • Local d'apaisement, suspension, pictogrammes, scénarios sociaux, horloge visuelle • Perte de privilèges • Avis disciplinaire (à signer par les parents) • Revoir la médication (si nécessaire), attendre maison que celle-ci soit ajustée • Un cumulatif des méfaits impliquant un suivi serré 	<ul style="list-style-type: none"> • Les sanctions disciplinaires, actes de réparation et de remédiation prévues dans les règles de conduite et mesures de sécurité applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes et intégrés au code de vie (voir exemples en annexe : pistes d'évaluation des actes d'intimidation et pistes d'intervention)
<p><u>Pavillon Raymond-Gagnon</u></p> <p>Voici les interventions possibles pour l'auteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suspension interne ou externe • Geste réparateur / retour accompagné d'un PNE et/ou direction avec la victime • Obligation de suivi (CLSC, PNE école) • Ateliers habiletés sociales, la gestion de la colère • Exclusion du groupe pour une période déterminée • Élaboration d'un plan particulier • Appeler la police • Rencontrer le parent 	

CJM

Voici les interventions possibles pour l'auteur :

- Gestes réparateurs, excuses, perte de privilège, travail de recherche
- Retrait avec retour
- Commentaires dans l'agenda
- Suspension
- Consulter les TES
- PSI, ajusté au besoin

9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

La direction s'assure de la mise en application et du suivi de plan de lutte contre l'intimidation et la violence.
Elle s'assure également, conjointement avec la personne responsable, du suivi des signalements et des plaintes concernant les actes d'intimidation ou de violence.